

SENTIERS-AMITIES

MCC

Club de randonnée pédestre

4, allée des Brotteaux

CS 70270

01006 BOURG en Bresse cedex

DEMANDE ou RENOUELEMENT D'ADHESION (2025 / 2026)

Je soussigné(e) : 1- Mme – Melle..... Prénom

2- M..... Prénom

Né(e) le 1 - / / 2 - / /

Adresse complète :

Commune.....Code Postal

☎ fixeListe rouge : Oui/Non **Mobile**

.....

Acceptez-vous que vos coordonnées téléphoniques figurent sur la liste du club diffusée aux adhérents : oui ☐ non ☐

.....@ :

Acceptez-vous que votre adresse mail figure sur la liste du club diffusée aux adhérents : oui ☐ non ☐

Personne à prévenir en cas d'accident (obligatoire une seule personne)

(Nom1 et ☎)

(Nom 2 et ☎)

Demande à adhérer à l'Association : "SENTIERS AMITIES"

Ci-joint un chèque correspondant à :

- la cotisation **OPTION N°.....**: (voir au verso) = €

- l'abonnement facultatif à **"PASSION RANDO"** (magazine trimestriel de la F.F.R.P.*)€

Total du chèque, libellé à l'ordre de "SENTIERS AMITIES" := €

☞ J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux Associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'outre cette garantie qui m'est acquise, il m'est proposé plusieurs formules d'assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels.

☞ **Un certificat médical pour les nouveaux adhérents ainsi que à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus est nécessaire.**

☞ **Renouvellement annuel de la licence** : le pratiquant doit remplir le questionnaire de santé fourni par la FFRandonnée (Annexe 3) et **le joindre à ce document.**

☞ **Covoiturage** : le club ne prend pas en charge l'organisation du transport et ne saurait être tenu responsable des trajets effectués en covoiturage. Les conducteurs doivent être assurés et en conformité avec la réglementation routière.

Et je m'engage à être convenablement équipé pour les sorties auxquelles je participerai.

Fait à le / /

Mention manuscrite : « lu et approuvé » + signature

Présidente : Véronique CHARLET 06 68 01 03 09

Trésorier : Pierre Philippe LEON 06 16 48 93 36

Responsable inscriptions : Florence VUILLOD 06 30 74 98 26

SENTIERS AMITIES

MCC 4 allée des Brotteaux

CS 70270

010006 Bourg en Bresse cedex

Club de randonnée pédestre COTISATIONS 2025-2026

➤ **OPTION 1 : modèle IRA - Montant : 30,85 € + 15 = 45,85 €**

Cotisation au club + licence F.F.R.P.* individuelle + Assurance (R.C. + défense & recours + frais de recherche & de secours + accidents corporels et assistance)

➤ **OPTION 2 : modèle IMPN - Montant : 42,90 € + 15 € = 57,90 €**

Cotisation au club + licence F.F.R.P.* individuelle multi loisirs pleine nature + Assurance (comme option 1)

➤ **OPTION 3 : Cotisation au club**, sans licence ni assurance = **15 €**

(Impossible sans licence extérieure à SENTIERS AMITIES)

⇒ Les personnes déjà titulaires d'une licence F.F.R.P. 2025/2026 doivent fournir une photocopie de cette licence.

ABONNEMENT magazine PASSION RANDO (4 numéros) (facultatif) : 10 €

Le club «*Sentiers Amitiés*» est affilié à la F.F.R.P. Il est indispensable que tous ses membres actifs soient titulaires de la licence de cette fédération.

----- o0o -----

● Etablir votre chèque à l'ordre de **Sentiers Amitiés** et l'adresser, accompagné de la demande d'adhésion signée, à la trésorière adjointe Florence Vuillod. Eventuellement, joindre un certificat médical.

● Pour les adhérents non internautes faire également parvenir à **Sentiers amitiés** (via la MCC) : 5 enveloppes longues (format : 11x22) timbrées et libellées à vos nom et adresse afin de recevoir toutes informations ultérieures concernant le fonctionnement du club.

● Pour vous éviter des frais d'affranchissement, **Sentiers amitiés** dispose d'une boîte aux lettres à la MCC.

● Les licences peuvent être délivrée à partir du 1^{er} septembre et sont valables jusqu'au 31 août de l'année suivante. L'assurance éventuellement rattachée à la licence est valable du **1^{er} septembre au 31 décembre de l'année suivante** afin de permettre le renouvellement des licences sans interruption de garantie.